



Éviter les litiges sur l'électro ménager

Par **nani1**, le **03/08/2008** à **15:20**

Bonjour

Je m'apprete à louer un logement.

Tout le matériel électroménager est inclus dans la location (lave linge, seche linge, lave vaisselle, four, frigo etc.)

Tout est quasi neuf, en bon état.

Je veux juste m'assurer qu'au moment de mon départ, je n'ai pas de problème à repayer tout ce matériel au prix neuf.

En effet, l'électroménager s'use naturellement, et ne se répare pas avec quelques coups de pinceaux.

Quels sont les précautions à prendre pour que tout se passe sans litiges?

Merci